

Verneuil-sur-Seine, le 18 juin 2011

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur le Président du Conseil Général  
Conseil Général des Yvelines  
2, Place André Mignot

78 000 VERSAILLES

Objet : Liaison RD30/RD190 : une nouvelle concertation élargie s'impose.

Monsieur le Président,

Les associations signataires de cette lettre vous adressent leur requête de reporter l'enquête publique du projet de liaison RD30/RD190 envisagée pour fin 2011 et de relancer préalablement une concertation sur ce projet, la précédente concertation étant devenue caduque pour les raisons exposées ci-dessous.

***Lors de la concertation qui s'est tenue du 15 juin au 10 juillet 2009, les finalités du projet telles que présentées par le Conseil Général étaient les suivantes :***

- mailler les routes départementales existantes,
- garantir le désenclavement de la Boucle de Chanteloup « tout en fluidifiant les circulations locales » (délibération du 23/10/2009, page 6),
- accompagner le développement du territoire de l'OIN Seine - Aval dont fait partie la Boucle de Chanteloup.
- Enfin, ce projet de liaison RD30/RD190 était présenté comme étant un projet local, distinct de l'A104 et non substituable à celle-ci, comme en témoignent les nombreuses déclarations faites.

***Permettez-nous maintenant de vous rappeler quel était le contexte au moment de cette concertation :***

- Le projet de développement de la boucle de Chanteloup, présenté comme un enjeu majeur du protocole de l'OIN Seine-Aval, avait été annoncé. Néanmoins, à cette date, il n'était pas encore connu dans ses modalités par les populations concernées.
- Le projet de port à Achères ne devait concerner qu'une surface de 100 hectares.

- A l'issue du débat public qui s'était tenu en 2006, le Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Monsieur Perben s'était prononcé sur le projet de raccordement de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval, en choisissant le tracé dit « tracé vert ».

***D'importants changements se sont produits depuis la concertation qui s'est déroulée en juin-juillet 2009 :***

- La population a pris connaissance en mai 2010, date de parution du bulletin d'information Actus de la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives de la Seine, des différents projets de développement de la Boucle de Chanteloup, à savoir :
  - o un développement économique important au travers du projet Ecopole et du port de Triel-sur-Seine,
  - o un développement de l'offre de logements permettant d'atteindre 100 000 habitants contre 65 000 aujourd'hui.
- Le projet du port d'Achères est porté aujourd'hui à 420 hectares, sur un territoire dit « Confluence Seine-Oise », identifié comme un territoire inclus dans le projet du Grand Paris.
- Des informations concordantes laissent penser que l'Etat aurait décidé de limiter le prolongement de l'A104 au niveau de la commune d'Achères. Si elle était confirmée, cette décision emporterait des conséquences majeures sur la teneur du projet présenté lors de la précédente concertation.

***De ces informations apparues après la concertation de 2009*** nous sommes conduits à déduire que ce projet présenté par le Conseil Général comme un « projet distinct et de nature différente » de l'A104 est en réalité un projet complémentaire à la réalisation de cette dernière, puisque l'échangeur prévu entre le projet de liaison RD30-RD190 et l'A104 dans la boucle de Chanteloup a pour vocation d'assurer l'accès à l'A13, condition nécessaire et indispensable souvent affirmée par le Conseil Général pour le développement de la zone.

Sans la réalisation du raccordement de l'A104 à l'A13, il devient évident que le trafic généré par le développement de la boucle mais aussi par les projets de développement autour du port d'Achères dans la zone « Confluence Seine Oise, et surtout par le débouché créé par la liaison « Méry-sur-Oise à Achères » conduiront à la diffusion d'un important flux de véhicules (camions, voitures) amené par la liaison RD30-RD190 sur toutes les départementales de la zone pour rejoindre l'A13, et inversement vers l'A104.

Nous considérons donc :

- Qu'une des finalités de projet, c'est-à-dire garantir le désenclavement de la Boucle de Chanteloup « tout en fluidifiant les circulations locales », ne serait pas réalisée dans l'hypothèse où l'A104 ne serait pas raccordée à l'A13.
- Que les changements d'échelle et de nature des projets dans la zone sont des éléments nouveaux, intervenus depuis 2009 et qui doivent être portés de manière globale à la connaissance du public.

**En conséquence, les associations signataires demandent au Conseil Général des Yvelines :**

- de reporter l'enquête publique prévue fin 2011,
- de relancer une nouvelle concertation plus globale, la concertation menée en 2009 étant rendue caduque par les éléments présentés ci-dessus.
- de ne plus limiter le champ de la nouvelle concertation à la seule zone de la Boucle de Chanteloup mais le porter sur l'ensemble des éléments structurants, tels que le port d'Achères, l'ensemble des projets routiers et autoroutiers ainsi que les aménagements prévus dans la Boucle de Chanteloup.
- voire d'organiser un grand débat public pour définir le tracé de liaison de l'A104 entre Achères et Orgeval.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Contact pour les associations signataires :

Michel CULLIN  
Président d'ADIV-Environnement  
10, allée des Chevreuils  
78480 Verneuil-sur-Seine  
[adiv78480@yahoo.fr](mailto:adiv78480@yahoo.fr)

Associations signataires :

ADAPAVE. Président : Jean Pierre PROVOST

ADIV-Environnement. Président : Michel CULLIN

ADRUP 154. Président : Jean-Luc NEVEU

AQPT (Andrésy Qualité Pour Tous). Président : Xavier MANDRY

Pisfontaine-Environnement. Présidente : Hélène GHESQUIERE